

## **Bibracte lauréat du programme d'investissement France 2030 pour un projet destiné à doter la communauté archéologique de technologies numériques innovantes**

Le gouvernement a lancé fin 2021 le programme d'investissement France 2030. « Avec 54 milliards d'euros, ce plan doit permettre de rattraper le retard industriel français, d'investir massivement dans les technologies innovantes ou encore de soutenir la transition écologique. » France 2030 dispose d'un volet dédié aux acteurs de la culture. C'est dans ce cadre que Bibracte a répondu à l'appel à projets *Numérisation du patrimoine et de l'architecture* porté par la Caisse des Dépôts.

**Lors d'une réunion publique destinée à faire le point du volet culturel de France 2030, Rima Abdul Malak, ministre de la Culture, a révélé le 1<sup>er</sup> juin, dans les murs de l'opéra Bastille, la liste des 8 projets retenus pour la 3<sup>e</sup> et dernière vague de cet appel à projets.**

**Bibracte y figure en bonne place avec le projet SIAMOIS, acronyme de *Système d'Information Archéologique Mutualisé et Ouvert reposant sur l'Intelligence Sémantique*. Bibracte va ainsi bénéficier d'une dotation de 745 000 € à partager avec ses huit partenaires pour un programme d'action planifié sur trois ans.**

**Avec SIAMOIS, Bibracte s'affirme comme un acteur de premier plan au niveau national dans le domaine des technologies numériques appliquées à l'archéologie et au patrimoine.**

SIAMOIS est destiné à mettre à la disposition de la communauté archéologique des **outils d'enregistrement, de gestion et de partage des données** utilisant de façon optimale les possibilités offertes par la technologie numérique d'aujourd'hui en matière d'agrégation et d'échange d'informations, un enjeu crucial pour une discipline qui manipule des bases de données de très grande ampleur. SIAMOIS sera notamment un pas en avant vers **l'intégration de l'intelligence artificielle à l'analyse de la documentation archéologique**.

SIAMOIS s'appuie sur un large consortium d'acteurs de l'archéologie française, représentatif de la diversité de ses métiers : cinq services territoriaux d'archéologie (Archéologie Alsace, direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais, département d'Histoire de l'architecture et d'Archéologie de la ville de Paris, musée d'histoire de Marseille, direction de l'Archéologie de Chartres Métropole), l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap), le Centre national de la Recherche scientifique (CNRS) qui engage sept unités de recherche, enfin l'École normale supérieure de Paris.

SIAMOIS nourrit l'ambition de développer **un véritable écosystème d'information archéologique** couvrant tout le cycle de vie de la donnée et du vestige, pensé pour le partage des données et de la connaissance. L'écosystème informatique, doté d'interfaces « métier » personnalisables, permettra l'enregistrement des données sur le terrain, leur conservation, leur exploitation, ainsi que leur ouverture vers la communauté scientifique et le public. Les développements informatiques n'utiliseront que des solutions logicielles libres et ouvertes, qui seront gérées de façon collaborative par le consortium.

SIAMOIS est le fruit de l'expérimentation et des échanges entre experts auquel a donné lieu **le programme de recherche *Bibracte numérique*** qui, de 2018 à 2021, a permis de renforcer les compétences de l'équipe de Bibracte EPCC tout en développant différents dispositifs de saisie et de partage de données : nouveau site internet [www.bibracte.fr](http://www.bibracte.fr) , outil d'aide à la visite [la boussole](#), [publication d'archives de fouille](#) du XIX<sup>e</sup> siècle, [catalogue](#) de la bibliothèque du centre archéologique européen, etc.

SIAMOIS bénéficie d'un financement complémentaire de 150.000 € accordé par la région de Bourgogne-Franche-Comté au titre du soutien au développement des usages numériques, ainsi que d'un apport en temps de travail du consortium évalué à plus de 500.000 €.

Pour en savoir plus :

- [Le communiqué ministériel](#) du 1<sup>er</sup> juin 2023 listant les lauréats de la 3<sup>e</sup> vague de l'appel à projets *Numérisation du patrimoine et de l'architecture*

*Visuel accompagnant le message:*

*SIAMOIS se propose de concevoir une chaîne de traitement des données archéologiques, depuis leur production sur le terrain, qui utilise aujourd'hui en routine des équipements numériques.*

*© Bibracte, Antoine Maillier*

-----

## **À propos de Bibracte**

À la fin du II<sup>e</sup> siècle avant notre ère, au cœur du Morvan, le peuple gaulois des Éduens construit une ville sur le mont Beuvray, protégée par un rempart long de 7 km. C'est la naissance de l'oppidum de Bibracte, centre politique, religieux et économique d'un vaste territoire qui s'étend entre Saône et Allier. En 52 avant notre ère, Vercingétorix y est proclamé chef de la coalition gauloise opposée à César, puis le général romain y prend ses quartiers d'hiver et y achève la rédaction de ses Commentaires sur la guerre des Gaules. Peu après la conquête, Bibracte est abandonnée au profit d'une ville nouvelle, Augustodunum (Autun). Ses maisons, ses bâtiments publics, ses ateliers sont progressivement recouverts par les prés et la forêt, qui les protègent pendant deux millénaires.

La ville de Bibracte fut redécouverte et intensément fouillée dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Elle est ainsi devenue un des principaux sites de référence de l'archéologie celtique. Bibracte est aujourd'hui un chantier archéologique majeur et ininterrompu depuis 1984. C'est aussi un lieu culturel et scientifique original qui gère un centre archéologique européen où sont accueillis chaque année plusieurs centaines d'archéologues et d'étudiants, issus d'une douzaine de pays européens.

Au pied du site archéologique, le musée, inauguré par le Président Mitterrand en 1995, présente de nombreux objets archéologiques, des documents, des reconstitutions, de maquettes mais aussi des outils multimédia innovants. Une politique culturelle ambitieuse permet d'y présenter des expositions d'archéologie, mais aussi des expositions d'art contemporain, des concerts, des conférences et d'y organiser régulièrement des résidences d'artistes.

Doublement protégé au titre des Monuments historiques et des Sites, détenteur de l'appellation « Musée de France », Bibracte dispose depuis 2008 du label « Grand Site de France », qui est géré en partenariat avec le Parc naturel régional du Morvan. Ses équipements sont l'œuvre de deux Grands Prix nationaux d'Architecture, Pierre-Louis Faloci et Paul Andreu.

Bibracte EPCC est l'établissement public de coopération culturelle fondé par l'Etat, la Région Bourgogne-Franche-Comté, les Départements de la Nièvre et de la Saône-et-Loire, le Parc naturel régional du Morvan, le Centre des Monuments nationaux et le Centre national de la Recherche scientifique pour gérer le site patrimonial dans toutes ses dimensions.